

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 05 SEPTEMBRE 2016

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. LANNUZEL C. absent excusé.
Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

○ DIA instruite depuis le 4 juillet :

Un dossier a été traité pendant la période estivale qui concerne la vente la propriété suivante :

1. YP 816, 817, 303 rue de Mean Kador, terrain non bâti, 717 m² ;

Pas de préemption. Le Conseil Municipal en donne acte à Monsieur le Maire.

○ DIA à étudier :

Sept dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

2. YR 482, 653, Kerescar, terrain non bâti, 2 065 m²
3. YO 26, 430, Ruscumunoc, terrain bâti, 1 799 m²
4. YP 142, Pen an dreff, terrain non bâti, 5 970 m²
5. YP 156, 42 rue de la Valbelle, terrain bâti, 1 800 m²
6. YP 54, 75 streat Lambaol, terrain bâti, 1 020 m²
7. YV 173, 5, streat creac'h bihan, terrain bâti, 534 m²
8. YP 467, 470, 117 rue de la Valbelle, terrain bâti, 1529m²

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

PRESENTATION DU BILAN ENERGIE ET FLUIDE PAR ÉNERG'ENCE

Notre interlocuteur au sein d'Énerg'ence, Ninon Durand, présente le bilan 2015 en commentant l'étude détaillée annuelle. Les points principaux sont les suivants :

Les consommations d'énergie ont légèrement diminué en 2015 (-9%) notamment pour le transport et les bâtiments. Les consommations liées à l'éclairage public ont été stabilisées.

Prix de l'énergie : une négociation tarifaire des contrats de fourniture du propane a permis une économie de 2 000 €/an. La dépense globale d'énergie est passée de 105 306 € en 2014 à 99 299 € en 2015. L'électricité représente 62% des consommations et 76% des dépenses.

La consommation d'eau a augmenté de 27% en passant de 2562 m³ en 2014 à 3278 m³ en 2015. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation de la période de facturation.

Préconisations :

- Des optimisations tarifaires pourraient être envisagées concernant l'électricité (éclairage public à Kerescar, hangar, complexe mairie), l'eau (supprimer les abonnements de deux postes de refoulement et revoir l'utilisation du point d'eau des dunes de Kerargroas) ;
- D'autres actions seront étudiées par les services techniques (bouton poussoir au foyer des jeunes pour le chauffage, vérification du bon fonctionnement de l'arrosage automatique au cimetière de Trezien ...).

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES VESTIAIRES DE LA SALLE OMNISPORTS DU BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME

Afin de diminuer les consommations énergétiques et d'améliorer le confort des usagers, il est souhaitable de rénover les vestiaires de la salle omnisports du bourg. Les vestiaires sont dans un état vétuste, source d'inconfort et de surconsommation (chauffage non performant, pas d'isolation ni de ventilation...). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- réaliser un audit énergétique conforme au cahier des charges de l'ADEME et qui concerne les 5 vestiaires et le club house de la salle omnisports du bourg
- choisir l'entreprise GES pour un montant global de de 2 555 € HT soit 3 066 € TTC pour la réalisation de cet audit ;
- solliciter une subvention auprès de l'ADEME et de la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI).

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

1) Service public communal

Le service est exploité en régie. Les prestations assurées par la commune sont les suivantes :

- Gestion du service : accueil des usagers, application du règlement du service, contrôle du bon fonctionnement ;
- Contrôle, renouvellement des branchements ;
- Entretien des canalisations, des équipements électromécaniques, des postes de refoulement.

La collectivité délègue la facturation à la SPL Eau du Ponant.

Nombre d'abonnements en décembre 2015 : 989 raccordables + raccordés ; 967 raccordés.

Les volumes facturés en 2015 : 73 541 m³ ; 201 m³/jour. Longueur du réseau en 2015 : 13 880 m en gravitaire ; 589 m en refoulement.

Cinq postes de refoulement sont situés sur le réseau de la commune (impasse de St Laurent ; Porscuidic ; Kervoulouarn, Le Languis et impasse des lavandières).

Le prix : pas de variation entre 2014 et 2015.

Tous les indicateurs : qualité du service à l'utilisateur ; gestion financière et patrimoniale et performance environnementale sont bons.

2) Service public intercommunal

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) est dotée d'une station d'épuration de 4700 équivalents habitants. La mise en service a eu lieu le 1^{er} avril 2011. Cette station se situe à Kervoulou en Plouarzel. Le type d'épuration est basé sur l'activation des boues par aération prolongée, le traitement des boues s'effectue à l'aide d'une centrifugeuse fixe après un passage dans un concentrateur. Ensuite les boues sont envoyées par le biais du syndicat du bas Léon en compostage ou en incinération. La capacité de la station en volume est de 845 m³/jour avec un débit de pointe à 116 m³/heure.

Les prestations assurées par les agents des services techniques de Plouarzel pour la CCPI sont les suivantes :

- Gestion du service : analyse de la qualité du rejet, taux de boue dans le bassin d'aération, siccité des boues, concentration des boues, contrôle du bon fonctionnement, surveillance et entretien des installations.
- Entretien des canalisations, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.

La CCPI délègue : le traitement des boues au Syndicat mixte du Bas Léon et la surveillance des postes de refoulement et de la station d'épuration à Hydressas (astreinte).

Quatre postes de refoulement sont situés sur le réseau appartenant à la CCPI (Porspaul, Bourg de Trezien, Rubian et carrefour CD5/ Saint Éloi). Tous ces postes sont dotés d'un système de télésurveillance.

Tous les indicateurs : financiers, indicateurs de performance du service d'assainissement, qualité du service à l'utilisateur, gestion financière et patrimoniale sont bons. La performance des ouvrages d'épuration est conforme sur l'ensemble des paramètres.

L'équipement du réseau en systèmes d'auto surveillance est à prévoir, notamment pour détecter les surverses (eaux usées qui pourraient s'écouler dans le milieu naturel).

Le conseil municipal donne acte de la présentation des rapports et résultats 2015. Les rapports complets sont consultables à la Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est en cours à la mairie jusqu'au 29 septembre 2016. Elle concerne la modification du zonage d'assainissement au Carpont et à Ruscumunoc. Le commissaire enquêteur recevra le public le jeudi 15 septembre 2016 de 13h30 à 17h00 et le jeudi 29 septembre 2016 de 13h30 à 17h00.

BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE

○ Camping, aire de camping-car et terrain privés

- L'accueil et l'entretien du camping ont été assurés par Xavier Lamour, Grégory Moullec qui a remplacé Roger Le Guen, Émilie Jaouen et Katell Bourguillot ;
- Le bilan de la saison 2016 est en légère baisse par rapport à celui de 2015 et devrait atteindre environ 68 000 € de recettes (taxe de séjour comprise)
- Les campings ont connu une baisse de la fréquentation due à la désaffection de quelques habitués et une clientèle de passage moins importante. De nouvelles installations telles que des tentes pré-équipées pourraient attirer de nouveaux visiteurs. D'autres améliorations sont à prévoir : le changement des lave-linge, sèche-linge et machines à jetons mais aussi la réception du wifi.
- Les animations proposées au camping ont été bien appréciées et ont mobilisé plusieurs partenaires : la médiathèque, Cap ados, Familles rurales...
- La fréquentation de l'aire de camping-car est stable.

○ Office Municipal de Tourisme

- M. Franck Gicquiaud a remplacé Mme Sylvie Breut à la direction de l'Office du tourisme
- Bon bilan pour la fréquentation 2016 qui a été renforcée par les fêtes maritimes de juillet ;
- Le phare de Trezien a accueilli de nombreux visiteurs. Des jeux ont été mis à leur disposition afin de rendre plus agréable l'attente avant la montée au phare ;
- Les animations proposées ont été bien suivies même si l'on peut noter des recettes plus faibles que l'an dernier pour la fête du crabe (52 646,50€) ;

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

○ L'effectif global des écoles est de 455 élèves présents à la rentrée :

- École publique de Trezien : 157 élèves répartis en 7 classes

- École Arzmael : 298 élèves répartis en 12 classes dont 4 classes pour la filière bilingue
Afin de renforcer la sécurité de l'école de Trezien un grillage sera installé autour de l'établissement et l'accès se fera par deux portails fermés à clé pendant les heures de classes et de TAP. L'installation de ces équipements sera effective après les vacances de la Toussaint.

○ Transport scolaire :

- Primaire : deux circuits de transport scolaire sont en place.
- Collège et lycée : deux circuits de ramassage distincts (collégiens, lycéens) fonctionnent pour transporter les élèves inscrits à ce service vers les points de montée dans les cars allant vers Saint Renan et Brest. Ce service est remis en cause par le Conseil départemental qui ne souhaite plus le financer. Des discussions sont en cours.

○ Temps d'activités périscolaires :

- 95% des élèves y sont inscrits.
- Une nouvelle activité est proposée aux enfants : la danse latino. Elle s'intègre dans le thème choisi cette année pour l'ensemble des activités : « les pays du monde ».

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE (CCPI)

○ RAPPORT 2015 D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ce document a été transmis aux élus en amont de la réunion du Conseil Municipal. Il n'appelle pas de remarques particulières.

Le document complet est consultable à la mairie aux horaires habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : <http://www.pays-iroise.bzh/la-communaute/les-ressources-et-les-moyens>

○ MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

La loi NOTRe du 7 août 2015 vient notamment apporter un certain nombre de modifications dans les compétences des groupements intercommunaux. Afin de prendre en compte ces différentes dispositions législatives mais aussi la volonté de porter à l'échelle communautaire la compétence « école de musique », il est proposé une modification de l'écriture actuelle des statuts.

1) Les modifications liées à la loi NOTRe ont trait à la mise en œuvre de nouvelles compétences obligatoires.

Ainsi, **la compétence « déchets »**, déjà exercée par la communauté, passe des compétences dites optionnelles aux compétences obligatoires. Ce changement est donc formel pour notre territoire.

Plus fondamentalement, **la compétence économique communautaire** se voit confortée. Les EPCI à fiscalité propre deviennent avec les Régions les interlocuteurs privilégiés du monde économique. Pour les EPCI, la compétence économique évolue de plusieurs manières :

- **Les zones d'activités économiques** relèvent toutes, au 1^{er} janvier 2017, de la compétence intercommunale : la notion d'intérêt communautaire, qui portait sur les ZAE de plus d'un hectare, disparaît des statuts. Les zones d'activités économiques, définies suivant une grille d'analyse et comprenant une intervention publique, sont listées en annexe des statuts. Les zones d'activités communales suivantes relèveront ainsi de la communauté à compter du 1^{er} janvier 2017 :
 - Ploumogueur - Cohars (extension)
 - Lampaul Plouarzel - ZA de Kerizouarn
 - Saint Renan - Mespaol 1 et 2
 - Locmaria Plouzané — Pen Ar Menez (extension)
 - Ploudalmézeau — Saint Roch (extension)
 - Plougonvelin — Toul Ibil
 - Lanildut — Cambarell (extension)
- **La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.**
- **La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**

En matière de cycle de l'eau, le rôle de l'intercommunalité est renforcé par la Loi NOTRe.

Le conseil communautaire et les conseils municipaux se sont prononcés pour un transfert simultané des compétences **eau et assainissement au 1er janvier 2018**. La jurisprudence et la DGCL considèrent que la compétence eaux pluviales est rattachée à la compétence « assainissement ». Afin de permettre une prise de compétence dans de bonnes conditions, il est projeté que la compétence eaux pluviales soit exercée en 2020. Pour ce faire, il est proposé de faire figurer en compétence facultative la compétence assainissement de manière à définir l'intérêt communautaire de cette compétence. Ce dernier exclurait, dans cette perspective, la compétence eaux pluviales jusqu'en 2020.

La modification statutaire proposée intègre également l'adjonction d'une nouvelle compétence dite « **GEMAPI** » (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette dernière porte sur les composantes suivantes spécifiées au code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la restauration des milieux aquatiques

La Loi NOTRe confie également une nouvelle compétence obligatoire aux intercommunalités savoir celle d' « Aménager, entretenir, et gérer des **aires d'accueil des gens du voyage** à compter du 1^{er} janvier 2017 ».

2) il est proposé de transférer à la Communauté de nouvelles compétences dans la catégorie des compétences dites facultatives

Ainsi, il y est ajouté « la gestion d'une **école de musique communautaire** »

- Assurer l'exploitation et la gestion d'une école de musique intercommunale à compter du 1^{er} septembre 2017
- Organiser une politique d'initiation à la musique en direction des écoles primaires, en organisant des interventions en milieu scolaire

Par ailleurs, eu égard à l'intérêt d'une gestion à l'échelle intercommunautaire et départementale d'un outil d'abattage, il est proposé de transférer à la communauté la **compétence « abattoir »** afin de pouvoir « participer au financement de la réalisation d'un abattoir » de nature à favoriser le développement de circuits courts et soutenir l'agriculture locale.

Enfin, il est également proposé **d'élargir la compétence communautaire s'agissant de la « fourrière animale »** à « la mise en place et participation au financement de l'investissement d'une fourrière animale ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour, 8 abstentions, valide la modification statutaire telle qu'exposée ci-dessus.

TRAVAUX D'EFFACEMENT BT ET FT ROUTE DE CREAC'H DUAN, PROGRAMME 2016

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement BT et FT route de Creach Duan (lié DO) et route de Kerescar. Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux. Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ◆ accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT et télécommunications.
- ◆ autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF.

RENOUVELLEMENT DE 2 CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal à propos des conditions de mise en œuvre des contrats de travail à durée déterminée subventionnés par l'État ; des besoins ponctuels en personnel (pause méridienne et temps d'activités périscolaires). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider le renouvellement de deux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les services chargés de la restauration scolaire, de l'entretien ainsi que pour aider à encadrer les temps d'activités périscolaires. Le premier contrat aidé à durée déterminée (CAE) prend effet à compter du 1^{er} septembre 2016 et le second le 5 octobre 2016 pour une durée d'un an. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision

AFFAIRES DIVERSES

○ **Réunion publique – Schéma de Cohérence territoriale (SCOT)** du Pays de Brest : à 18h00 le 15 septembre à Plouzané et le 27 septembre à Plouguerneau. Renseignements et documents téléchargeables sur le site www.pays-de-brest.fr

○ **Information sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. La communauté de communes du Pays d'Iroise sera compétente pour l'élaboration de ce document d'urbanisme à compter du 1^{er} mars 2017. Un chargé de mission a été recruté par la CCPI pour animer le travail communautaire sur le PLUi.

○ **Livre sur Plouarzel**. Louis Caradec a écrit un livre sur Plouarzel qui sera présenté par l'auteur le 17 septembre prochain. Le prix de vente de cet ouvrage est de 19€.

○ Bénédicte Leroy fait part de son malaise par rapport à son rôle au sein du Conseil municipal et à la non-prise en compte de ses propositions, observations et demandes et pose sa démission. Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

○ Divers problèmes de sécurité routière sont abordés et concernent notamment les passages piétons rue des écoles, les îlots route de Kervilon et la rue des Fourches.